

PROCÈS-VERBAL
UNIVERSITÉ DE MONCTON
**CONSEIL DE LA FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES
ET DE LA RECHERCHE**

Le 8 octobre 2021, 13 h 30
Réunion par vidéoconférence

Présences :

Andrea Cabajsky (Arts et sc. sociales : sciences humaines, langues, linguistique et littérature)
Étienne Dako (Sc. des aliments, de nutrition et d'études familiales)
Benoit Doyon-Gosselin (Vice-doyen)
Anik Dubé (Science infirmière)
Hesamoddin S. Esfahani (Arts et sc. sociales : sciences sociales)
Caitlin Furlong (étudiante)
Étienne Hébert Chatelain (Sciences)
Philippe Jacquin (Sciences de l'éducation)
Mohammed Knennich (Ingénierie)
Érik Labelle Eastaugh (Droit)
Simon Lamarre (Sciences)
Benoit Landry (Ingénierie)
Samantha Langis (étudiante)
Francis LeBlanc (Président)
Michel Léger (Sciences de l'éducation)
Monique Richard (Arts et sc. sociales : beaux-arts)
Xavier Robichaud (Shippagan)
Selma Zaiane-Ghalia (Kinésiologie et loisir)

Absences :

À déterminer (Administration)
Kadia Georges Aka (Administration)
Penelopia Iancu (Travail social)
Annie Roy-Charland (psychologie)
Stephen Wyatt (Edmundston)

Le quorum est constaté et la réunion débute à 13 h 32.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R-01-CFESR-211008 : Étienne Hébert Chatelain, appuyé par Andrea Cabajsky, propose que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 10 SEPTEMBRE 2021

R-02-CFESR-211008 : Étienne Dako, appuyé par Selma Zaiane-Ghalia, propose que le procès-verbal de la réunion du 10 septembre 2021 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1 abstention**3. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 10 SEPTEMBRE 2021****[6.] Rapport du comité des programmes des cycles supérieurs**

La FESR a envoyé les recommandations des modifications des programmes approuvés au CPR.

4. COMITÉ DE NOMINATION DES MEMBRES ASSOCIÉS ET DE RECONNAISSANCE DES GROUPES DE RECHERCHE

Les demandes de renouvellement du statut de professeur associé arrivent parfois avec quelques mois de retard par rapport à la fin du mandat précédent. Si la FESR demande des modifications, cela retarde également le processus. Il faudrait rappeler aux personnes dont le mandat arrive à échéance d'envoyer leur dossier de renouvellement à temps.

4.1 Suivi d'une demande de renouvellement d'une professeure associée au campus de Shippagan (Annexe 1)

La première proposition « Que le statut de professeure associée au Secteur Sciences du campus de Shippagan de madame Marion Tétégan Simon soit exceptionnellement renouvelé pour un mandat de quatre ans et demi (1er janvier 2020 au 31 décembre 2022). » est proposée par Monique Richard et appuyée par Étienne Dako. Ce dernier propose un amendement appuyé par Xavier Robichaud pour que la période de renouvellement soit du 1^{er} janvier 2020 au 30 juin 2024 pour faire le pont avec le mandat précédent qui se terminait le 31 décembre 2019.

R-03-CFESR-211008**(Dako/Robichaud)**

« Que le statut de professeure associée au Secteur Sciences du campus de Shippagan de madame Marion Tétégan Simon soit exceptionnellement renouvelé pour un mandat de quatre ans et demi (1er janvier 2020 au 30 juin 2024). »

Amendement proposé par Dako appuyé par Xavier Robichaud

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**4.2 Nominations et renouvellement de professeure et professeurs associés et reconnaissance d'un laboratoire de recherche (Annexe 2)****R-04-CFESR-211008****(Esfahani /Léger)**

« Que le statut de professeur associé à la Faculté des études supérieures et de la recherche de monsieur Omer Chouinard soit renouvelé pour un mandat régulier de trois ans (1er juillet 2021 au 30 juin 2024). »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R-05-CFESR-211008

(Lamarre/Dako)

« Que le statut de professeur associé au Département de mathématiques et statistique de monsieur Vartan Choulakian soit accordé pour un mandat régulier de trois ans (1er janvier 2022 au 31 décembre 2024). »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R-06-CFESR-211008

(Lamarre/Zaiane-Ghalia)

« Que le statut de professeur associée au Département de biologie de madame Anne Dalziel soit accordé pour un mandat régulier de trois ans (1er janvier 2022 au 31 décembre 2024). »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R-07-CFESR-21108

(Zaiane-Ghalia/Lamarre)

« Que la reconnaissance soit accordée pour un mandat initial de trois ans (1er janvier 2022 au 31 décembre 2024) au Laboratoire de recherche des systèmes dynamiques (Dynamium). »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dans la lettre de la FESR, on suggère de mentionner que des efforts devraient être faits pour publiciser l'existence de ce laboratoire auprès d'autres chercheuses et chercheurs qui travaillent sur la robotique à l'Université de Moncton. Les grands regroupements sont souvent mieux subventionnés par les organismes subventionnaires et on devrait les encourager à travailler avec d'autres regroupements qui existent déjà à l'Université de Moncton.

5. ÉVALUATION DE PROGRAMMES – PLAN DE MISE EN ŒUVRE DES DÉCISIONS DU CONSEIL DES GOUVERNEURS

5.1 Programmes de 2^e cycle en administration publique et en gestion des services de santé (Annexe 3)

Le doyen résume les décisions du Conseil des gouverneurs. Les actions prévues sont conformes.

R-08-CFESR-21108

(Dako/Richard)

« Que le plan de mise en œuvre des programmes de 2^e cycle en administration publique et en gestion des services de santé soit adopté »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. INFORMATIONS

On encourage les étudiantes et les étudiants à participer aux Journées de la relève de la recherche organisées par l'ACFAS.

Il faut commencer à organiser le Concours des jeunes chercheuses et chercheurs de la FESR. On recherche des bénévoles.

Le prix Vo-Van 2021 sera remis pour une thèse de doctorat dont le dépôt initial a eu lieu entre le 1^{er} septembre 2019 et 31 août 2021. L'annonce du concours aura bientôt lieu.

Inscriptions aux cycles supérieurs : 419 personnes étudiantes à temps plein dont 108 au doctorat. Les inscriptions sont donc stables.

Une rencontre avec le président du CRSNG a eu lieu le 8 octobre. Une douzaine de personnes (corps professoral et deux étudiantes) y ont participé.

Le mandat du doyen de la FESR a été renouvelé pour une période de 5 ans et demi.

7. AUTRES

Un membre du Conseil de la FESR se demande pourquoi l'Université maintient l'interdiction de voyage international pour le travail. L'Université peut-elle refuser les voyages payés par les fonds des Grands Conseils ? Le doyen explique l'Université de Moncton n'est pas la seule institution postsecondaire à interdire les voyages à l'international. Les fonds des Grands Conseils restent gérés par l'Université et il n'est pas clair si les Grands Conseils s'opposeraient à une telle politique interne. Le doyen comprend que les colloques internationaux reprennent et en reparlera à l'équipe décisionnelle. Certains membres soulignent que les restrictions sont trop strictes alors que les collègues respectent les règles.

8. CLÔTURE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h50.

Préparé par Benoit Doyon-Gosselin
Secrétaire de la réunion